

Augustin BOULANGER

Maître de conférences en droit privé de l'ICES

Chercheur associé au CDED YS (EA 4216)



Renseignements personnels

- Date et lieu de naissance : **20 février 1992, Liège (Belgique)**
- Nationalité : **Française**
- Situation familiale : **Marié, quatre enfants**

Expérience professionnelle

1. *Expérience universitaire*

a) La carrière

- **Maître de conférences** en droit privé de l'ICES (août 2022 - ...)
- **Agent temporaire vacataire**, AMU, Faculté de droit (oct. 2020 – déc. 2020)
- **ATER**, AMU, Faculté de droit, LDPSC (EA 4690) (sept. 2018 – août 2020)
- **Doctorant CIFRE**, Juriste en établissement de santé, *La Maison*, Gardanne (juin 2015 – Mai 2018)
- **Chargé d'enseignement vacataire**, AMU, Faculté de droit (oct. 2014 – avr. 2018)

b) Les fonctions administratives

- **Directeur de la Clinique du droit**, ICES (depuis 2022)
- **Responsabilités pédagogiques :**
 - **Licence 2 de droit**, ICES (depuis 2022)
 - **Licence 3 de droit**, ICES (depuis 2023)
 - **Double licence Droit-Histoire 2**, ICES (depuis 2022)
 - **Double licence Droit-Science politique 2**, ICES (depuis 2023)

2. *Autres expériences*

- **Formateur** en droit médical (depuis sept. 2023)

Formations assurées dans les hôpitaux et Ehpad (droit des usagers, directives anticipées, confidentialité, responsabilité soignante).

- **Juriste assistant** à la cour d'appel de Nîmes (avr. 2021 – août 2022)

Affecté à la 1^{ère} chambre civile (contrats, responsabilités, sûretés, successions, consommation).

Préparation des audiences collégiales, et rédaction d'arrêtés.

Formation

- **Doctorat en droit privé**, mention très honorable avec les félicitations du jury et l'autorisation de publication en l'état, AMU (2020)

Sujet de thèse : **La souffrance et le Droit**

Thèse soutenue le 1^{er} décembre 2020

Composition du jury : Mme Anne LEBORGNE, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille (Présidente) ; M. Jean-René BINET, Professeur à l'Université de Rennes I (Rapporteur) ; M. Christophe QUÉZEL-AMBRUNAZ, Professeur à l'Université Savoie Mont Blanc (Rapporteur) ; M. François VIALLA, Professeur à l'Université de Montpellier (Examineur) ; M. Alain SÉRIAUX, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille (Directeur).

Prix des Éditions Législatives de la Faculté de Droit d'Aix-Marseille attribué à l'étudiant ayant rédigé la meilleure thèse en Droit privé (2021).

Prix de la ville de Marseille (2021).

Positions de thèse publiées dans la revue *Droit de la famille* aux éditions LexisNexis. Référence : *Dr. fam.*, févr. 2021, p. 8-9.

Publication aux PUAM dans la collection du Laboratoire de Droit privé (2022).

- **Master**, Droit du contentieux, mention Bien (*major*), Université de Perpignan (2014)
- **Licence**, Droit privé, mention Assez bien, UPVD (2012)
- **Baccalauréat**, section littéraire, mention Très bien, Lycée Notre-Dame de Bon secours, Perpignan (2009)

Enseignements

1. Cours magistraux

- **Premier cycle**

Droit des obligations (ICES, Droit-Science politique 2)

Droit commercial (ICES, Droit 2)

Éthique et frontières du droit (ICES, Droit 3)

- **Deuxième cycle**

Rédaction de contrats (ICES, Master 1 Affaires/Fiscal)

2. Travaux dirigés

Droit des personnes (TD, Licence 1, AMU), sous la direction du Professeur Alain SÉRIAUX, de Monsieur Jean-Michel MARMAYOU, de Madame Anne- Claire RÉGLIER et de Madame Emmanuelle BONIFAY.

Droit de la famille (TD, Licence 1, AMU), sous la direction du Professeur Alain SÉRIAUX et du Professeur Anne LEBORGNE.

Droit des obligations (ICES, Droit-Science politique 2).

Droit des contrats (TD, Licence 2, AMU), sous la direction du Professeur Alain SÉRIAUX et du Professeur Marie LAMOUREUX.

Droit de la responsabilité civile (TD, Licence 2, AMU), sous la direction de Madame Anne-Claire RÉGLIER.

Droit des sûretés (TD, Licence 3, AMU), sous la direction du Professeur Emmanuel PUTMAN et du Professeur Vincent MAZEAUD.

Droit des régimes matrimoniaux (TD, Master 1, AMU), sous la direction du Professeur Alain SÉRIAUX.

Droit des successions et des libéralités (TD, Master 1, AMU), sous la direction du Professeur Alain SÉRIAUX et du Professeur Jean-Baptiste DONNIER.

Méthodologie juridique en droit civil (ICES, Droit-Science politique 1).

Liste des publications

1. Ouvrage

La souffrance et le Droit, PUAM, coll. Laboratoire de droit privé, 2022.

La mort provoquée, A. BOULANGER, É. POMÈS (dir.), Mare & Martin, coll. Libre Droit, 2024.

2. Études

- *Études parues dans des ouvrages*

« Le temps en droit des personnes soignées », *in* Mél. Sériaux, Mare & Martin, p. 55 à 69.

« La volonté exprimée : sédation profonde, euthanasie et suicide assisté (Approche de droit comparé) », *in* Mort et droit de la santé : les limites de la volonté, sous la direction de G. NICOLAS, A.-C. RÉGLIER, LEH Édition, Coll. Les cahiers de droit de la santé, n° 23, déc. 2016, p. 101 à 117.

- *Études parues dans des revues*

« La conciliation de l'autonomie du malade et de la décision médicale », *RJPF* 2024-286/1.

« L'interdit de tuer », *RJPF* 2023-5/15, co-écrit avec A. Cheynet de Beaupré.

« Les ressorts de la légalisation de l'assistance au suicide et de l'euthanasie », *RJPF* 2023-4/1.

« L'impact du passe sanitaire sur les droits et libertés fondamentaux des personnes », *RJPF* 2021-10/1.

« L'ingratitude en droit civil », *RJPF* 2020-12/1.

« Les recommandations de la Haute Autorité de santé concernant les douleurs rebelles et les pratiques sédatives », *RJPF* 2020-5/15.

« Le choix du traitement médical : dialogue entre juristes, psychologue et philosophe », *RJPF* 2020-3/2. Co-auteurs : S. Moisdon-Chataigner, S. Amar, J.-P. Pierron.

« Les remèdes du droit aux souffrances de la personne malade », *Médecine & Droit*, 2019, n° 154, p. 1 à 7.

« Le rapport de l'IGAS sur les conditions d'application de la loi Claeys-Leonetti », *RJPF* 2018-9/8, p. 12-16.

« *Determinants of favorable or unfavorable opinion about euthanasia in a sample of French patients receiving palliative care* », *BMC palliative care*, 2018-17/104, co-auteur de l'article.

« Les recommandations de la Haute Autorité de santé sur la sédation profonde et continue », RJPF 2018-5/9.

« Le droit à la sédation profonde et continue et le désir de ne plus souffrir », RJPF 2017-12/8.

« Les directives anticipées et le désir de maîtrise de sa fin de vie », Médecine & Droit, 2017, n° 146-147, p. 136 à 140.

« *Opinions about the new law on end-of-life issues in a sample of french patients receiving palliative care* », BMC palliative care, 2017-16/7.

3. Comptes rendus de colloques et journées d'étude

« La mort provoquée : les enjeux d'une légalisation », RJPF 2023-11/2, co-écrit avec É. Pomès.

4. Notes de jurisprudence

- *Décisions de la Cour européenne des droits de l'homme*

« Condamnation de la Belgique par la CEDH en raison des insuffisances du contrôle a posteriori de l'euthanasie », RJPF 2022-12/2, note sous CEDH, 4 oct. 2022, n° 78017/17, Mortier c/ Belgique.

- *Décisions du Conseil constitutionnel*

« La constitutionnalité des dispositions légales relatives aux directives anticipées », RJPF 2023-1/15, note sous Const. Const. QPC, 10 nov. 2022, n° 2022-1022.

« La constitutionnalité de la procédure collégiale applicable à la fin de vie », RJPF 2017-7•8/9, note sous Cons. const. QPC, 2 juin 2017, n° 2017-632.

- *Décisions des juridictions administratives*

« Arrêt des traitements sur un enfant mineur contre l'avis parental », RJPF 2023-9/16.

« Non-renvoi de la QPC portant sur la prise en charge des enfants intersexués », RJPF 2023-7•8/16.

« Liberté de création artistique et violences sexuelles sur mineurs », JCP G 2023, n° 875.

« Légalité de l'interruption des traitements délivrés à une personne âgée polyopathologique », RJPF 2023-6/14.

Curriculum vitae
Augustin BOULANGER

« Violation du secret professionnel commise par le médecin-conseil d'une compagnie d'assurances au cours d'une expertise judiciaire », RJPF 2023-2/15, obs. sous CE, ch. réunies, 15 nov. 2022, n° 441387.

« Obstination déraisonnable et caractère manifestement inapproprié des directives anticipées », RJPF 2022-11/2, note sous CE, ord., 19 août 2022, n° 466082.

« Demande d'introduction de traitement par les cotuteurs et le père du patient », RJPF 2022-10/16, obs. sous CE, ord., 6 juill. 2022, n° 464843.

« Une application justifiée des restrictions de déplacement aux personnes vaccinées contre la Covid-19 », RJPF 2021-6/15, obs. sous CE, ord., 1^{er} avr. 2021, n° 450956.

« L'urgence chasse la volonté », RJPF 2022-9/16, note sous CE, ord., 20 mai 2022, n° 463713.

« Société Doctolib : protection suffisante des données de prise de rendez-vous dans le cadre de la campagne de vaccination contre la Covid-19 », RJPF 2021-5/14, obs. sous CE, ord., 12 mars 2021, n° 450163.

« L'opposition d'un patient à la transmission post mortem à ses enfants d'éléments de son dossier médical », RJPF 2021-4/14, obs. sous CE, ch. Réunies, 21 sept. 2020, n° 427435.

« Poursuite des traitements par une obstination déraisonnable conformément à la volonté du patient », RJPF 2021-3/14, note sous CE, ord., 28 janv. 2021, n° 448923.

« Limitation et arrêt des thérapeutiques : une exigence de traçabilité à respecter », RJPF 2020-11/17, note sous CE, ord., 6 août 2020, n° 442268.

« SARS-CoV-2 : l'épineuse question de l'accès aux soins au plus fort de la pandémie », RJPF 2020-10/15, note sous CE, ord., 15 avr. 2020, n° 439910.

« L'illégalité manifeste d'une décision médicale d'arrêt de traitements vitaux », RJPF 2020-3/16, note sous TA Pau, ord., 10 janv. 2020, n° 2000039.

« Une obstination jugée raisonnable », RDS 2020, n° 93, note sous CE, 17 janv. 2019, n° 424042.

« La conformité à la loi de l'arrêt des traitements de Vincent Lambert », RDS 2019, n° 90, p. 605, note sous CE, 24 avr. 2019, n° 428117.

« Arrêt d'un traitement de maintien artificiel en vie et évolution de l'état de santé du patient », RJPF 2018-12/23, note sous CE, ord. réf., 10 oct. 2018, n° 424042.

« Questionnements relatifs aux droits fondamentaux de la personne malade », RJPF 2018-11/9, note sous CAA Lyon, 6^e ch., 14 mai 2018, n° 16LY02121.

- *Décisions des juridictions judiciaires*

Curriculum vitae
Augustin BOULANGER

« Préjudice d'impréparation d'un patient non-informé de l'absence de réimplantation de ses phalanges », RJPF 2021-7•8/15, obs. sous CA Bordeaux, 23 mars 2021, n° 18/04544.

« Soins psychiatriques libres : défaut d'information sur les risques inhérents au traitement », RJPF 2021-3/15, obs. sous CA Paris, 18 juin 2020, n° 18/01370.

« Précisions sur les modalités d'homologation de la convention », Dr. fam. 2020, n° 4, comm. 68 sous Cass. 1^{ère} civ., 12 févr. 2020, n° 19-10.088.

« L'incompétence de la juridiction judiciaire dans l'affaire Vincent Lambert », RJPF 2019-12/2, note sous Cass. ass. plén., 28 juin 2019, n^{os} 19-17.330 et 19-17.342.

Vie associative

- Juriste au Conseil scientifique de la Société française d'accompagnement et de soins palliatifs (S.F.A.P.), Paris (depuis 2018)